

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement visant l'immeuble situé au **875, avenue Hartland** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser une opération cadastrale pour un lot ayant un frontage de 11.82 mètres plutôt que de 12.19 mètres, et ce, malgré l'article 7.9 du *Règlement de lotissement* (1179) et la grille des usages et des normes de la zone RA-27 au *Règlement de zonage* (1177);
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 1^{er} avril 2019** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'opération cadastrale autorisant un lot ayant un frontage de 11.82 mètres plutôt que 12.19 mètres sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de lotissement* (1179) et du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, le 15 mars 2019

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,

Mélanie Dinel

